



Arbitre : Barème de prime

Valable dès la saison 2023-2024

Information

Les paragraphes suivants définissent le cadre de la prime arbitre pour la saison à venir. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire ou d'une obligation du club envers ses arbitres. Nous noterons que les chiffres ci-dessous pourront être réévalués au début de chaque nouvelle saison. Les arbitres seront informés des éventuelles modifications.

En tant qu'arbitre des comets, pour prétendre à une prime il faut :

- Réussir le test annuel de formation de Swiss Unihockey
- Compter dans le contingent "arbitres " du club
- Avoir effectué tous les engagements obligatoires de sa catégorie

Calcul de la prime arbitre pour la saison

En plus de sa cotisation offerte, le club s'engage à verser à l'arbitre la somme de CHF 100 par journée sifflée. C'est par conséquent le nombre de journées et non le nombre de matchs qui est compris dans le calcul. Le montant maximum est fixé à CHF 1500 par saison, soit l'équivalent de 15 journées de championnat sifflées (comprenant généralement de 2 à 4 matchs).

Seuls les matchs de championnat sont comptés dans le nombre total de journées sifflées. Les matches sifflés dans le cadre des matchs de coupe (suisse, vaudoise, etc.) ne sont pas primés par le club.

De plus, si l'arbitre est également joueur dans le club, sa licence de jeu reste à sa charge.